

Enquête mensuelle dans l'hôtellerie - juin 2012

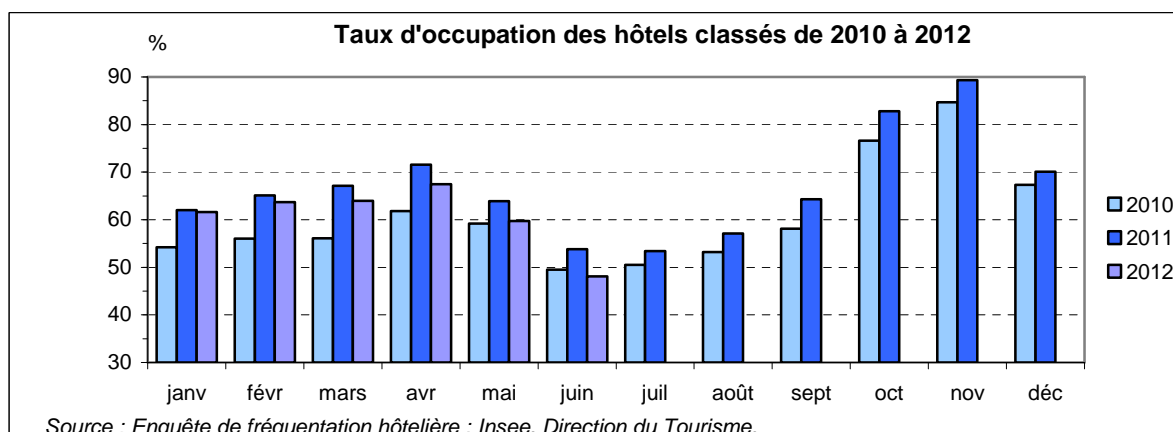
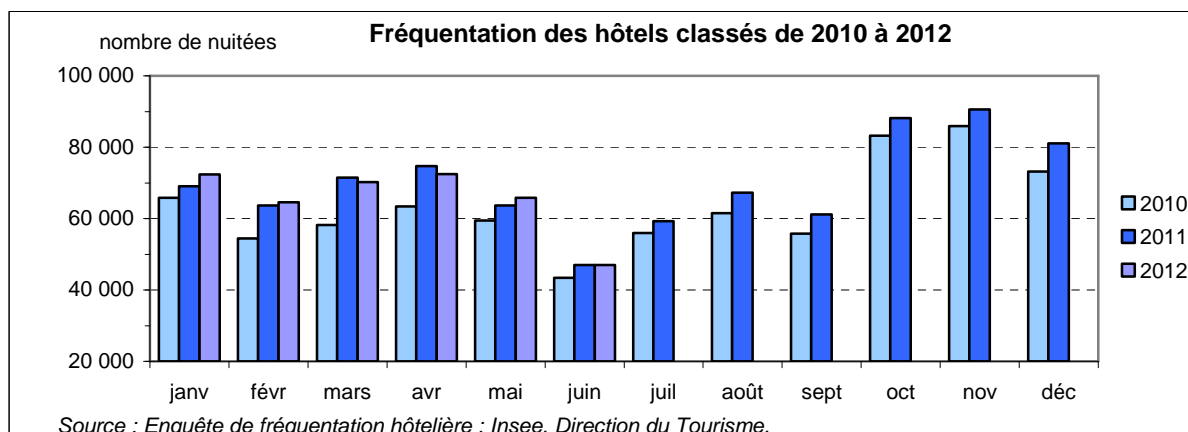
Un deuxième trimestre morose

En juin 2012, la fréquentation des hôtels classés réunionnais, avec 47 000 nuitées, est stable par rapport à juin 2011. Elle reste néanmoins bien supérieure à celle de 2010 (+ 8 %). Alors que l'offre de chambre progresse légèrement (+ 7 %), le nombre de chambres occupées recule de 5 %. En conséquence, le taux d'occupation perd près de 6 points par rapport à juin 2011 pour atteindre 48 %.

D'avril à juin, la fréquentation hôtelière est identique à 2011. Cette stabilité résulte de la baisse observée pour les hôtels de catégorie supérieure (- 7 %) et les hôtels de 0 à 2 étoiles (- 6 %), compensée par la hausse de la fréquentation des hôtels 3 étoiles (+ 8 %). Cette hausse accompagne l'augmentation du nombre de chambres offertes dans ces hôtels (+ 8 %) ; le taux d'occupation y baisse de 6 points.

Toujours sur les trois derniers mois, la fréquentation est relativement stable selon les territoires : en légère hausse dans l'Ouest, stable dans le Nord-Est et en baisse modérée dans le Sud (- 2 %). Le taux d'occupation est en moyenne de 58 % sur l'ensemble de l'île, en recul de 5 points par rapport à 2011. Le taux d'occupation diminue plus fortement dans l'Ouest (- 9 points par rapport à avril-juin 2011), sous l'effet conjugué d'une diminution du nombre de chambres occupées (- 6 %) et de l'augmentation de l'offre de chambres (+ 7 %).

Sur le premier semestre 2012, 393 000 nuitées ont été enregistrées à La Réunion soit une hausse de + 0,7 % par rapport à 2011. C'est le plus haut niveau atteint depuis 2008, année qui avait été particulièrement favorable (près de 400 000 nuitées).



Sur l'ensemble de l'île

	juin 2010	juin 2011	juin 2012	Évolution 2012/2011
Nombre de nuitées	43 400	47 000	47 000	0,0%
Chambres occupées	30 600	31 900	30 400	-4,7%
Offre de chambres	61 800	59 300	63 200	6,6%
Taux d'occupation	49,5%	53,8%	48,1%	-5,7 pts

Source : Enquête de fréquentation hôtelière - Insee - Direction du tourisme

Nombre de nuitées sur les trois derniers mois (avril à juin)

La mise en place de la nouvelle classification des hôtels est effective pour 29 établissements parmi les cinquante que compte l'île à ce jour : 23 ont confirmé leur précédent classement et 6 ont changé de catégorie, impactant de fait, les catégories observées mois après mois, dans la présente enquête sur la fréquentation hôtelière. 21 établissements sont donc en attente du verdict de leur classement ou n'ont pas encore entamé leur démarche.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous pour la prise en compte de ces nouveaux classements : au fil de l'eau privilégiant l'actualité des classements (mais perturbant les messages mensuels) ou un basculement global une fois que tous les hôtels auront basculé dans la nouvelle classification. C'est cette dernière méthode que nous avons privilégiée. Nous travaillerons donc « à classification inchangée » durant quelques mois et vous proposerons ensuite, dans un numéro spécial, des historiques de séries en ancienne puis, en nouvelles catégories.

	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011 (%)
0 à 2 étoiles	46 700	53 000	49 800	-6,0
3 étoiles	83 800	84 900	91 400	7,7
4 et 5 étoiles	35 900	47 600	44 100	-7,4
Nord-Est	37 400	45 400	45 400	0,0
Ouest	89 300	101 900	102 600	0,7
Sud	39 700	38 100	37 400	-1,8
Ensemble	166 400	185 500	185 300	-0,1

Source : Enquête de fréquentation hôtelière - Insee - Direction du tourisme

Taux d'occupation (%) sur les trois derniers mois (avril à juin)

	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011 (points)
0 à 2 étoiles	53,8	60,3	58,2	-2,1
3 étoiles	57,3	64,0	58,3	-5,7
4 et 5 étoiles	60,2	65,3	59,0	-6,3
Nord-Est	58,2	59,6	57,0	-2,6
Ouest	62,0	72,6	63,8	-8,8
Sud	46,3	48,9	48,4	-0,5
Ensemble	56,9	63,2	58,4	-4,8

Source : Enquête de fréquentation hôtelière - Insee - Direction du tourisme

Pour en savoir plus :

Les historiques complets de ces données sont librement téléchargeable sous http://www.insee.fr/fr/regions/reunion/default.asp?page=publications/infos_rapides/hot.htm

Méthode et définitions

L'enquête sur la fréquentation hôtelière est effectuée depuis 1972 à La Réunion. Elle concerne tous les établissements classés. Depuis janvier 2004, le département a intégré l'application nationale de l'enquête de fréquentation hôtelière.

Le **taux d'occupation** est calculé pour chaque mois par le rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres ouvertes à la location.

Les **nuitées** sont le total des nuits passées par les clients dans les établissements hôteliers. Elles prennent en compte le nombre de personnes hébergées et leur durée de séjour.

1 nuitée = 1 personne x 1 nuit.